



WAGGGS

WOCO 6: COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS



Marcher ensemble, marcher loin.

37ème CONFÉRENCE MONDIALE 2021

Le tableau suivant présente le compte-rendu des décisions votées par les Organisations Membres présentes à la 37ème Conférence Mondiale de l'AMGE du 27 au 31 juillet 2021.

PROPOSITION DE MOTION	DOCUMENT DE LA CONFÉRENCE	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE		
<p>Motion de procédure A Que les personnes suivantes soient nommées pour servir de scrutateurs pour la 37^e Conférence mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charlotte Wong de Hong Kong, • Koraline van Dijk des Pays-Bas, • Nirmala Bhakre d'Inde, • Selina Mukoko de Zambie, • Christie Matta du Liban, • Jo Anne Busch des États-Unis. <p><i>Voté le mardi 27 juillet 2021 par consentement général</i></p>	n/a	Conseil Mondial	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE		
<p>Motion de procédure B Que le Règles de Procédure, tel qu'il figure dans le Document 1b, soit approuvé pour utilisation lors de la 37^e Conférence mondiale.</p> <p><i>Voté le mardi 27 juillet 2021 par consentement général</i></p>	Document 1b: Règles de Procédure	Conseil Mondial	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE		
<p>Motion de procédure C Que Ruchira Jayasinghe soit confirmée comme présidente et que Katerina Agorogianni et Cindy-Ann Alexander soient confirmées comme vice-présidentes de la 37^e Conférence mondiale.</p> <p><i>Voté le mardi 27 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	n/a	Conseil Mondial	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour	66	MOTION ADOPTÉE
					Contre	0	
					Abstention	1	
<p>Motion de procédure D Que les personnes suivantes soient confirmées pour faire partie de l'équipe de procédure de la 37^e Conférence mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiona Lejosne (Coordinatrice) de France • Sana Al Hakim du Liban • Gwen Lee de Malaisie • Amy Porteous du Canada <p><i>Voté le mardi 27 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	n/a	Conseil Mondial	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour	89	MOTION ADOPTÉE
					Contre	0	
					Abstention	0	

<p>Motion de procédure E Que l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le Document 2, soit approuvé pour la 37^e Conférence mondiale.</p> <p><i>Voté le mardi 27 juillet 2021 par consentement général</i></p>	Document 2: Programme et ordre du jour	Conseil Mondial	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE		
<p>Motion de procédure F Que les rapports narratifs et financier triennaux pour 2018-2020 soient adoptés.</p> <p><i>Voté le mardi 27 juillet 2021 par consentement général</i></p>	n/a	Conseil Mondial	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE		
<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 1 <i>La Conférence mondiale approuve que la proposition de motion 1 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la proposition de motion 1 sont indiquées en rouge et barrées dans le texte suivant) :</i></p> <p>" a. approuve la proposition de réduire le nombre maximum de membres du Conseil mondial à 12 15 (ou 11 14 si la motion 4 n'est pas adoptée) ; ..."</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Fédération Libanaise des Éclaireuses et des Guides	Membres Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour	48	AMENDEMENT ADOPTÉ
	45	Contre	3	Abstention			
<p>Proposition de Motion 1 (telle que modifiée) La Conférence mondiale :</p> <p>a. approuve la proposition de réduire le nombre maximal de membres du Conseil mondial à 15 (ou 14, si la motion 4 n'est pas adoptée); et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Le texte original de la proposition de motion 1 était le suivant :</i> La Conférence mondiale :</p> <p>a. approuve la proposition de réduire le nombre maximal de membres du Conseil mondial à 12 (ou 11, si la motion 4 n'est pas adoptée); et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	65	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) NON ADOPTÉE
	35	Contre	2	Abstention			

<p>Proposition de Motion 2 La Conférence mondiale :</p> <p>a. approuve l'obligation pour le Conseil mondial d'inclure au moins deux membres de moins de 30 ans ; et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>95</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> </table>	Pour	95	Contre	10	Abstention	1	MOTION ADOPTÉE
Pour	95											
Contre	10											
Abstention	1											
<p>Proposition de Motion 3 La Conférence mondiale :</p> <p>a. approuve l'instauration d'une obligation pour chaque Comité régional nouvellement élu d'avoir au moins deux membres de moins de 30 ans (dans la mesure du possible) ; et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>86</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> </table>	Pour	86	Contre	15	Abstention	0	MOTION ADOPTÉE
Pour	86											
Contre	15											
Abstention	0											
<p>Proposition de Motion 4 La Conférence mondiale :</p> <p>a. approuve l'ajout d'une disposition dans les Statuts permettant au Conseil mondial de coopter un membre supplémentaire au Conseil s'il considère qu'un tel membre est nécessaire pour combler une lacune en matière de compétences ou de perspectives ; et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>5</td> </tr> </table>	Pour	60	Contre	42	Abstention	5	MOTION NON ADOPTÉE
Pour	60											
Contre	42											
Abstention	5											

<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 5 <i>La Conférence mondiale approuve que la proposition de motion 5 soit amendée comme suit (les modifications proposées à la proposition de motion 5 sont indiquées en rouge dans le texte suivant) :</i></p> <p>12.8.3 Le Conseil mondial peut prendre toutes les dispositions qu'il juge appropriées pour permettre aux personnes qui assistent à une assemblée générale d'exercer leur droit de s'exprimer ou de voter. Il peut s'agir de dispositions pour permettre à des Organisations membres d'assister à une assemblée générale par téléconférence ou par d'autres moyens électroniques ou virtuels, à condition que tous les participant.e.s à distance puissent s'identifier en toute sécurité, suivre les procédures et voter en ligne, ou d'une manière par ailleurs acceptable pour l'AMGE. Le Conseil mondial n'envisage de prendre des dispositions pour la participation à distance que dans des circonstances exceptionnelles, en tenant compte des avantages plus larges de la participation en personne pour les Organisations membres et le Mouvement dans son ensemble.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Mouvement Scout de Suisse, Ring Deutscher Pfadfinderinn enverbände, Fédération du Scoutisme Français, Eesti Gaidide Liit, Guidisme et Scoutisme en Belgique, Sakartvelos Gogona Skautebis Asociacia	Membres Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>80</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>19</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>0</td></tr> </table>	Pour	80	Contre	19	Abstention	0	AMENDEMENT ADOPTÉ
Pour	80											
Contre	19											
Abstention	0											
<p>Proposition de Motion 5 (telle que modifiée) La Conférence mondiale :</p> <p>a. accepte de prévoir dans les Statuts de l'AMGE l'organisation future d'assemblées générales à distance, à savoir que les Organisations membres puissent participer et voter aux Conférences mondiales sans être physiquement présentes, grâce à l'utilisation de la technologie;</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution - avec le texte supplémentaire dans l'amendement qui stipule explicitement que le Conseil mondial doit envisager de prendre des dispositions pour la participation à distance uniquement dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>91</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>9</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>0</td></tr> </table>	Pour	91	Contre	9	Abstention	0	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE
Pour	91											
Contre	9											
Abstention	0											

<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 6 <i>La Conférence mondiale approuve que la proposition de motion 6 soit amendée comme suit (les modifications proposées à la proposition de motion 6 sont indiquées en rouge et barrées dans le texte suivant) :</i></p> <p>“Que, la clause 21.4 des Statuts de l'AMGE soit modifiée comme suit :</p> <p>21.4 Un Comité régional élira parmi ses membres une présidente régionale. Chaque Comité régional élira également, parmi ses membres, une vice-présidente régionale. [Si la présidente régionale n'est pas en mesure de participer à une réunion du Conseil mondial, ce dernier doit inviter peut la vice-présidente régionale ou un autre membre du Comité régional à y assister sans droit de vote”.</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Ring Deutscher Pfadfinderinn enverbände, Fédération Libanaise des Éclaireuses et des Guides	Membres Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour	76	AMENDEMENT ADOPTÉ
					Contre	27	
					Abstention	5	
<p>Proposition de Motion 6 (telle que modifiée) Que l'article 21.4 des Statuts de l'AMGE soit modifié selon le nouveau texte suivant :</p> <p>21.4 Un Comité régional élit parmi ses membres une présidente régionale. Chaque Comité régional doit également élire, parmi ses membres, une vice-présidente régionale. Dans le cas où une présidente régionale ne serait pas en mesure d'assister à une réunion du Conseil mondial, le Conseil mondial doit inviter la vice-présidente régionale ou un autre membre du Comité régional à y assister, sans droit de vote.</p> <p><i>Le texte original de la motion 6 proposée était le suivant :</i> Que l'article 21.4 des Statuts de l'AMGE soit modifié selon le nouveau texte suivant :</p> <p>21.4 Un Comité régional élit parmi ses membres une présidente régionale. Chaque Comité régional doit également élire, parmi ses membres, une vice-présidente régionale. Dans le cas où une présidente régionale ne serait pas en mesure d'assister à une réunion du Conseil mondial, le Conseil mondial inviter peut la vice-présidente régionale ou un autre membre du Comité régional à y assister, sans droit de vote.</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	80	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) NON ADOPTÉE
					Contre	29	
					Abstention	1	

<p>Proposition de Motion 7 La Conférence mondiale :</p> <p>a. reconnaît la nécessité d'apporter des modifications éditoriales aux Statuts afin d'accroître la clarté et d'éliminer les incohérences et les possibilités d'interprétations différentes ; et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans le Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>106</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>1</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>0</td></tr> </table>	Pour	106	Contre	1	Abstention	0	MOTION ADOPTÉE
Pour	106											
Contre	1											
Abstention	0											
<p>Proposition de Motion 8 La clause suivante est ajoutée au Règlement additionnel VII - Politiques et procédures :</p> <p>7.2 Les décisions conduisant à des politiques et procédures stratégiques à long terme qui ont une incidence sur les Organisations membres, nécessitent un processus de consultation participatif des Organisations membres. Ce processus de consultation doit comprendre une annonce écrite envoyée à l'avance à toutes les Organisations membres indiquant clairement la portée, les objectifs et le calendrier du processus.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Guidisme et Scoutisme en Belgique, Éclaireuses de Taïwan	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>93</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>10</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>2</td></tr> </table>	Pour	93	Contre	10	Abstention	2	MOTION ADOPTÉE
Pour	93											
Contre	10											
Abstention	2											
<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 9 La Conférence mondiale approuve que la proposition de motion 9 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la proposition de motion 9 sont indiquées en rouge dans le texte suivant :</p> <p>“La Conférence mondiale :</p> <p>a. "Convient de prévoir dans les Statuts de l'AMGE qu'en cas d'impossibilité d'organiser une Conférence mondiale dans le cadre d'un cycle triennal normal, les administratrices élues et les présidentes régionales resteront en fonction jusqu'à ce que des élections puissent être organisées (sous réserve du consentement des personnes concernées) ; ..."</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Girlguiding UK	Membres Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>93</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>17</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>2</td></tr> </table>	Pour	93	Contre	17	Abstention	2	AMENDEMENT ADOPTÉ
Pour	93											
Contre	17											
Abstention	2											

<p>La clause 14.10 se lira ainsi :</p> <p>"En ce qui concerne les administratrices élues et les présidentes régionales, la période de six ans est calculée par rapport à la Conférence mondiale ou à la Conférence régionale où elles sont élues. Dans les cas où une Conférence mondiale ou une Conférence régionale ne peut être organisée dans le cycle triennal normal, les administratrices élues et les présidentes régionales resteront en fonction jusqu'à ce que des élections puissent être organisées (sous réserve du consentement des personnes concernées), à la demande du Conseil mondial".</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>												
<p>Proposition de Motion 9 (telle que modifiée) La Conférence mondiale :</p> <p>a. Convient de prévoir dans les Statuts de l'AMGE qu'en cas d'impossibilité d'organiser une Conférence mondiale dans le cadre d'un cycle triennal normal, les administratrices élues et les présidentes régionales resteront en fonction jusqu'à ce que des élections puissent être organisées (sous réserve du consentement des personnes concernées) ; et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Le texte original de la motion 9 proposée était le suivant :</i> La Conférence mondiale :</p> <p>a. Convient de prévoir dans les Statuts de l'AMGE qu'en cas d'impossibilité d'organiser une Conférence mondiale dans le cadre d'un cycle triennal normal, les administratrices élues et les présidentes régionales resteront en fonction jusqu'à ce que des élections puissent être organisées ; et</p> <p>b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE décrites dans e Document de Conférence 3c et indiqués sous forme de changements suivis sur la copie de la Constitution.</p> <p><i>Voté le jeudi 29 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil mondial, Éclaireuses des États- Unis, Fédération du Scoutisme Français	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> </table>	Pour	96	Contre	15	Abstention	1	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE
Pour	96											
Contre	15											
Abstention	1											

<p>Proposition de Motion 10 La Conférence mondiale autorise le Conseil mondial à apporter les modifications mineures nécessaires aux Statuts et au Règlement additionnel à la suite des décisions prises par les Organisations membres lors de la 37ème Conférence mondiale afin de mettre en œuvre les motions telles qu'elles ont été adoptées.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Conseil Mondial	Membres Titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>101</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> </table>	Pour	101	Contre	5	Abstention	0	MOTION ADOPTÉE
Pour	101											
Contre	5											
Abstention	0											
<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 11 <i>La Conférence mondiale approuve que la proposition de motion 11 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la proposition de motion 11 sont indiquées en rouge et barrées dans le texte suivant</i></p> <p>La Conférence mondiale :</p> <p>a. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de prise de décision afin de collaborer à l'élaboration d'un programme d'éducation non formelle, en personne et/ ou virtuellement, à utiliser par les OM ainsi que de matériel de formation sur la prise de décision pour renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement aux processus décisionnels ;</p> <p>b. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de gouvernance afin de collaborer à l'élaboration d'un programme d'éducation non formelle, en personne et/ ou virtuellement, à utiliser par les OM ainsi que de matériel sur la gouvernance afin de renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement à la gouvernance ; et</p> <p>c. recommande à l'AMGE de partager régulièrement des exemples de réussite de jeunes femmes ayant accédé à des rôles décisionnels, en évaluant les progrès réalisés en termes d'augmentation du nombre de jeunes femmes aux niveaux national, régional et international dans les organes décisionnels de l'AMGE et en soulignant l'impact des différents mécanismes en place pour renforcer la participation active des adolescent.e.s et des jeunes.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Guides et Scouts de Suède	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>3</td> </tr> </table>	Pour	66	Contre	24	Abstention	3	AMENDEMENT ADOPTÉ
Pour	66											
Contre	24											
Abstention	3											

<p>Proposition de Motion 11 (telle que modifiée) La Conférence mondiale :</p> <p>a. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de prise de décision afin de collaborer à l'élaboration d'un programme à utiliser par les OM ainsi que de matériel de formation sur la prise de décision pour renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement aux processus décisionnels ;</p> <p>b. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de gouvernance afin de collaborer à l'élaboration d'un programme à utiliser par les OM ainsi que de matériel sur la gouvernance afin de renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement à la gouvernance ; et</p> <p>c. recommande à l'AMGE de partager régulièrement des exemples de réussite de jeunes femmes ayant accédé à des rôles décisionnels, en évaluant les progrès réalisés en termes d'augmentation du nombre de jeunes femmes aux niveaux national, régional et international dans les organes décisionnels de l'AMGE et en soulignant l'impact des différents mécanismes en place pour renforcer la participation active des adolescent.e.s et des jeunes.</p> <p><i>Le texte original de la proposition de motion 11 était le suivant :</i></p> <p>La Conférence mondiale :</p> <p>a. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de prise de décision afin de collaborer à l'élaboration d'un programme d'éducation non formelle, en personne et/ou virtuellement, ainsi que de matériel de formation sur la prise de décision pour renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement aux processus décisionnels ;</p> <p>b. recommande que l'AMGE travaille avec les Organisations membres ayant intégré avec succès des jeunes femmes dans leurs processus de gouvernance afin de collaborer à l'élaboration d'un programme d'éducation/de formation non formelle, en personne et/ou virtuellement, ainsi que de matériel sur la gouvernance afin de renforcer les compétences et les capacités des adolescent.e.s et des jeunes à participer pleinement à la gouvernance ; et</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Guides du Canada, Girlguiding UK	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour	85	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE
					Contre	3	
					Abstention	3	

<p>c. recommande à l'AMGE de partager régulièrement des exemples de réussite de jeunes femmes ayant accédé à des rôles décisionnels, en évaluant les progrès réalisés en termes d'augmentation du nombre de jeunes femmes aux niveaux national, régional et international dans les organes décisionnels de l'AMGE et en soulignant l'impact des différents mécanismes en place pour renforcer la participation active des adolescent.e.s et des jeunes.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>							
<p>Proposition de Motion 12 La Conférence mondiale recommande qu'une formation complète soit incluse dans le cycle d'initiation/orientation, en personne ou virtuellement, sur le leadership et la mobilisation effective des adolescent.e.s et des jeunes, pour tous les bénévoles et les membres du personnel de l'AMGE, nouveaux et actuels.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Guides du Canada	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour 89	3	MOTION ADOPTÉE
Contre	1	Abstention	1				
<p>Proposition de Motion 13 La Conférence mondiale recommande :</p> <p>a. de mettre à profit les occasions internationales telles que la Conférence mondiale pour organiser, avec les jeunes, un événement pré-conférence pour les jeunes déléguées (jeunes femmes de moins de 30 ans) présentes à la Conférence en tant que membre des délégations OM. Cet événement peut être organisé sous la forme d'un espace en personne ou virtuel dédié aux jeunes femmes pour qu'elles puissent établir des liens, se mettre en réseau et se préparer à l'événement principal afin de participer adéquatement à tous les processus de la Conférence mondiale ;</p> <p>b. de s'assurer que les jeunes femmes sont pleinement incluses, de leur consacrer une place importante (un rôle tel que celui d'organisatrice, de responsable, de facilitatrice, de membre d'un groupe, etc.) lors des sessions plénières et thématiques de la Conférence mondiale ;</p> <p>c. que la motion proposée soit mise en œuvre au moins pour les deux prochaines Conférences mondiales.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Éclaireuses de Taïwan	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour 87	6	
Contre	1	Abstention	1				

<p>Proposition de Motion 14 La Conférence mondiale recommande :</p> <p>a. de mettre à profit les occasions internationales telles que les conférences régionales pour organiser, avec les jeunes, un événement pré-conférence pour les jeunes déléguées (jeunes femmes de moins de 30 ans) qui font partie des délégations OM. Cet événement peut être organisé sous la forme d'un espace en personne ou virtuel dédié aux jeunes femmes pour qu'elles puissent établir des liens, se mettre en réseau et se préparer à l'événement principal afin de participer adéquatement à tous les processus des conférences régionales ;</p> <p>b. de s'assurer que les jeunes femmes sont pleinement incluses, leur consacrer une place importante (un rôle tel que celui d'organisatrice, de responsable, de facilitatrice, de membre de groupe, etc.) lors des sessions plénières et thématiques des conférences régionales ; et</p> <p>c. que la motion proposée soit mise en œuvre au moins pour les deux prochaines conférences régionales.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Éclaireuses des États- Unis, Fédération des Guides et des Éclaireuses du Liban	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>92</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> </table>	Pour	92	Contre	6	Abstention	1		MOTION ADOPTÉE
Pour	92												
Contre	6												
Abstention	1												
<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 15 La Conférence mondiale approuve que la proposition de motion 15 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la proposition de motion 15 sont indiquées en <i>rouge et barrées</i> dans le texte suivant :</p> <p>La Conférence mondiale recommande que le Comité des nominations assure le processus de recrutement pour le Conseil mondial et les Comités régionaux ;</p> <p>a. utiliser des canaux de diffusion diversifiés, avec des opportunités annoncées sur toutes les plate-formes de communication à des moments clés désignés au cours du processus d'élection et faciliter l'échange d'informations entre les Organisations membres quant aux meilleures pratiques de communication de l'information avec leurs réseaux nationaux et locaux;</p> <p>b. organiser des espaces virtuels dans toutes les langues officielles de l'AMGE, au moins un mois avant la date limite</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Éclaireuses des États- Unis, Association des Guides nigériennes	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>91</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>3</td> </tr> </table>	Pour	91	Contre	7	Abstention	3		AMENDEMENT ADOPTÉ
Pour	91												
Contre	7												
Abstention	3												

<p>de l'appel à candidatures, pour que les candidates et les Organisations membres intéressées puissent poser des questions et clarifier les exigences du rôle, comprendre les questions relatives à la candidature et recevoir le soutien nécessaire pour renforcer les connaissances autour du processus de nomination et d'élection ; et</p> <p>c. développer un mécanisme permettant de faire des rapports anonymes et d'apporter un soutien aux jeunes femmes qui rencontrent des difficultés pour accéder au processus de nomination/élection.</p> <p>développer, en collaboration avec les Organisations membres, un processus par lequel les jeunes femmes peuvent fournir des commentaires qui aideront l'AMGE et les Organisations membres à comprendre les obstacles et à améliorer les processus permettant aux jeunes femmes d'accéder aux processus de nomination et d'élection mondiaux et régionaux.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>												
<p>Proposition de Motion 15 (telle que modifiée) La Conférence mondiale recommande que le Comité des nominations assure le processus de recrutement pour le Conseil mondial et les Comités régionaux ;</p> <p>a. utiliser des canaux de diffusion diversifiés, avec des opportunités annoncées sur toutes les plate-formes de communication à des moments clés désignés au cours du processus d'élection et faciliter l'échange d'informations entre les Organisations membres quant aux meilleures pratiques de communication de l'information avec leurs réseaux nationaux et locaux;</p> <p>b. organiser des espaces virtuels dans toutes les langues officielles de l'AMGE, au moins un mois avant la date limite de l'appel à candidatures, pour que les candidates et les Organisations membres intéressées puissent poser des questions et clarifier les exigences du rôle, comprendre les questions relatives à la candidature et recevoir le soutien nécessaire pour renforcer les connaissances autour du processus de nomination et d'élection ; et</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Éclaireuses des États- Unis, Association des Guides nigériennes	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>91</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>4</td> </tr> </table>	Pour	91	Contre	7	Abstention	4	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE
Pour	91											
Contre	7											
Abstention	4											

<p>c. développer, en collaboration avec les Organisations membres, un processus par lequel les jeunes femmes peuvent fournir des commentaires qui aideront l'AMGE et les Organisations membres à comprendre les obstacles et à améliorer les processus permettant aux jeunes femmes d'accéder aux processus de nomination et d'élection mondiaux et régionaux.</p> <p><i>Le texte original de la proposition de motion 15 était le suivant :</i> La Conférence mondiale recommande que le Comité des nominations assure le processus de recrutement pour le Conseil mondial et les Comités région ;</p> <p>a. utiliser des canaux de diffusion diversifiés, avec des opportunités annoncées sur toutes les plate-formes de communication à des moments clés désignés au cours du processus d'élection et faciliter l'échange d'informations entre les Organisations membres quant aux meilleures pratiques de communication de l'information avec leurs réseaux nationaux et locaux;</p> <p>b. organiser des espaces virtuels dans toutes les langues officielles de l'AMGE, au moins un mois avant la date limite de l'appel à candidatures, pour que les candidates et les Organisations membres intéressées puissent poser des questions et clarifier les exigences du rôle, comprendre les questions relatives à la candidature et recevoir le soutien nécessaire pour renforcer les connaissances autour du processus de nomination et d'élection ; et</p> <p>c. développer un mécanisme permettant de faire des rapports anonymes et d'apporter un soutien aux jeunes femmes qui rencontrent des difficultés pour accéder au processus de nomination/élection.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>													
<p>Proposition de Motion 16 La Conférence mondiale recommande que le Conseil mondial mette en place un groupe de travail chargé de créer un cadre et un outil (kit). Elle recommande que ce groupe de travail représente au moins une OM de chaque Région et un membre de chaque Comité régional.</p> <p>La Conférence recommande de développer un cadre qui traduise les principes du GSF en un ensemble essentiel d'objectifs de croissance pour toutes les guides et les</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Guidisme et Scoutisme en Belgique	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> </table>	Pour	90	Contre	12	Abstention	1		MOTION ADOPTÉE
Pour	90												
Contre	12												
Abstention	1												

<p>éclaireuses du monde entier. Ce cadre doit clarifier l'impact que les OM peuvent obtenir en mettant en œuvre ces objectifs dans leur programme national. Le cadre doit également clarifier comment les formations et les programmes spécifiques actuels de l'AMGE peuvent être utilisés pour travailler sur un certain objectif de croissance.</p> <p>Recommander la création d'un outil (kit) pour les OM afin d'appuyer la concrétisation de ces objectifs de croissance dans leur programme éducatif national (basé sur les connaissances pédagogiques de l'enfance et du jeune adulte) en tenant compte des besoins des différents groupes d'âge et de l'influence de l'environnement sur nos guides et éclaireuses. L'outil (kit) doit intégrer une approche sur la croissance personnelle et encadrer une continuité du développement (personnel) dans les différents groupes d'âge d'un groupe d'âge à l'autre.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>													
<p>Proposition de Motion 17 La 37^e Conférence mondiale prévoit de créer un espace permettant aux Organisations membres de discuter des méthodes et du programme éducatif. Il peut s'agir d'un espace physique tel qu'un hub, ou d'utiliser des lieux de rencontre existants comme les Centres mondiaux, ou encore de plateformes virtuelles sous forme de webinaires. Cela aura un grand impact non seulement sur l'élaboration du programme de l'AMGE, mais aussi parce que cela fournira aux Organisations membres un espace pour échanger sur les perspectives du Guidisme, et renforcera la collaboration entre les Organisations membres. Un tel espace fournira également aux Organisations membres des conseils sur la manière d'aligner notre Mouvement sur les besoins mondiaux et, globalement, il garantira une collaboration plus étroite entre les organisations de Guidisme et de Scoutisme féminin afin de faire prospérer notre Mouvement dans la réalisation de notre mission et de notre vision.</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Comite de Enlace del Guidismo en España	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>88</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>3</td> </tr> </table>	Pour	88	Contre	10	Abstention	3		MOTION ADOPTÉE
Pour	88												
Contre	10												
Abstention	3												

<p>Enfin, nous aimerions rappeler que, dans le cadre de la création de cet espace de rencontre et de dialogue sur les méthodes et le programme éducatif, nous pensons qu'il appartient au Conseil mondial et au personnel de l'AMGE de déterminer ce qui est le plus pratique au niveau de l'allocation des ressources, y compris s'il est de nature physique ou virtuelle.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>									
<p>Proposition de Motion 18 La Conférence mondiale recommande que l'AMGE étudie les moyens de rendre les programmes, événements, ressources et opportunités de l'AMGE plus accessibles en temps opportun aux filles et jeunes femmes des Organisations membres qui parlent ou travaillent dans des langues autres que les quatre langues officielles de l'AMGE.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Association des Guides du Cambodge, Éclaireuses du Japon, Éclaireuses de Corée, Association des Éclaireuses de Mongolie, Éclaireuses de Taïwan, Association des Guides (Éclaireuses) de Thaïlande	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour 77	Contre 20	MOTION ADOPTÉE		
				Abstention 3					
<p>Proposition de Motion 19 La Conférence mondiale recommande :</p> <p>a. que si l'AMGE considère qu'il y a moins de capacité dans l'organisation pour gérer une invitation ou une opportunité externe nécessitant la participation des filles et des jeunes femmes à des processus et plate-formes de prise de décisions, d'élaboration des politiques et de plaidoyer de haut niveau, à l'échelle régionale et mondiale, l'AMGE partage l'opportunité avec toutes les Organisations membres afin de diriger et de procéder aux étapes requises pour la participation et l'engagement des adolescentes et des jeunes femmes aux processus et plate-formes mentionnés. Les Régions en seront aussi informées ;</p> <p>b. que les Organisations membres intéressées donnent confirmation à l'AMGE et informent la Région de leur intérêt à jouer ce rôle et que l'OM assume pleinement sa</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Association des Guides de Malaisie, Association des Guides du Sri Lanka et Association des Guides des Maldives	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour 72	Contre 28	MOTION ADOPTÉE		
						Abstention 7			

<p>participation et s'engage, y compris, mais sans s'y limiter, à aider leurs membres à s'inscrire, à les préparer à participer et à prendre la parole, à aider les membres face à leurs obligations financières, autant que possible, à participer aux processus et plates-formes susmentionnés.</p> <p>c. que l'AMGE donne confirmation à la/les Organisation(s) membre(s) intéressée(s) et informe la/les Région(s) respective(s) de l'engagement de l'Organisation membre et du rôle attendu, y compris, mais sans s'y limiter, faire partie du comité d'organisation du partenaire externe proposant l'événement, inscrire les participantes sous le nom de "Association mondiale des Guides et des Éclaireuses" et nommer des intervenantes pour représenter l'AMGE</p> <p>d. que l'AMGE établisse une procédure opérationnelle normale (SOP) et partage les documents pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, les directives pour l'engagement, les politiques de sauvegarde et les déclarations de position de l'AMGE sur les questions sensibles et les domaines thématiques, selon qu'il convient, avec les Organisations membres intéressées, afin de les aider à préparer leurs membres à participer aux processus et plate-formes et processus susmentionnés ;</p> <p>e. En soutien à cette recommandation, toutes les Organisations membres sont vivement encouragées à créer à l'avance un groupe de responsables bénévoles au sein de l'organisation nationale pour répondre à ces invitations et opportunités immédiates et urgentes. Cela aidera l'OM à préparer les filles et les jeunes femmes à participer et intervenir dans ces espaces régionaux et mondiaux. Les responsables choisies pour intégrer le groupe de bénévoles de l'OM peuvent être, sans s'y limiter, des responsables adultes, des adolescentes et des jeunes, des membres du groupe des facilitatrices mondiales, d'anciennes jeunes déléguées, d'anciennes championnes du plaidoyer et toute personne désireuse de soutenir l'engagement de l'OM ;</p> <p>f. à l'issue de l'engagement, les Organisations membres feront un rapport à l'AMGE sur leur expérience en utilisant le modèle de rapport standard et simple. Ce rapport sera transmis aux équipes respectives de l'AMGE, accompagné de photos, de vidéos, de formulaires de consentement et</p>						
---	--	--	--	--	--	--

<p>de tout autre contenu requis pour médiatiser l'engagement de l'AMGE dans les espaces susmentionnés sur les plateformes de communication au sein et en dehors de l'organisation ;</p> <p>g. que l'Organisation membre continue à suivre les participantes à l'issue de l'engagement afin de s'assurer que les enseignements qu'elles ont en ont tirés sont partagés plus largement auprès des filles et des jeunes femmes au sein et en dehors de l'OM ;</p> <p>h. que si les Régions et/ou les Organisations membres reçoivent de telles invitations et opportunités externes, elles partagent l'information avec l'AMGE et/ou les Régions, en suivant la même procédure que celle mentionnée ci-dessus.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>												
<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 20 <i>La Conférence mondiale approuve que la proposition de Motion 20 soit modifiée comme suit, remplaçant le texte original de la proposition de Motion 20 :</i></p> <p>Que le Conseil mondial fournisse aux Organisations membres des rapports élargis sur la réalisation des objectifs, résultats et indicateurs clés de performance par rapport au Plan stratégique de l'AMGE, ainsi que sur le budget, incluant des informations sur les finances et les ressources humaines de l'AMGE.</p> <p>a. Le rapport annuel (qui doit être soumis à la Commission britannique sur les organismes caritatifs le 31 octobre de chaque année) continuera à rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats du Plan stratégique, en mettant l'accent sur les indicateurs clés de performance.</p> <p>b. Le rapport annuel comprendra, en plus de toutes les obligations légales en matière de rapports (par exemple, les profits et pertes, le bilan, le flux de trésorerie, les mouvements des réserves), une analyse de –</p> <p>i. la performance des recettes et des dépenses par rapport au budget triennal (fonds affectés et non affectés) ;</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	GirlGuiding Nouvelle-Zélande	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>99</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>3</td> </tr> </table>	Pour	99	Contre	3	Abstention	3	AMENDEMENT ADOPTÉ
Pour	99											
Contre	3											
Abstention	3											

<p>ii. des mouvements des réserves avec les écarts par rapport au budget triennal (fonds affectés et non affectés) ;</p> <p>iii. des recettes et des dépenses pour chaque Région de l'AMGE et des mouvements des réserves régionales.</p> <p>c. Le rapport annuel comprendra un descriptif sur le personnel, défini en équivalents temps plein, différencié selon que le financement est affecté ou non affecté.</p> <p>d. Ce rapport commencera pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p> <p>e. En plus des rapports annuels susmentionnés, le Conseil mondial fournira aux Organisations membres des rapports sommaires trimestriels (pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et ensuite) sur les recettes et les dépenses et les mouvements des réserves après la réunion du Conseil mondial pertinente.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>												
<p>Proposition de Motion 20 (telle que modifiée) Que le Conseil mondial fournisse aux Organisations membres des rapports élargis sur la réalisation des objectifs, résultats et indicateurs clés de performance par rapport au Plan stratégique de l'AMGE, ainsi que sur le budget, incluant des informations sur les finances et les ressources humaines de l'AMGE.</p> <p>a. Le rapport annuel (qui doit être soumis à la Commission britannique sur les organismes caritatifs le 31 octobre de chaque année) continuera à rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats du Plan stratégique, en mettant l'accent sur les indicateurs clés de performance.</p> <p>b. Le rapport annuel comprendra, en plus de toutes les obligations légales en matière de rapports (par exemple, les profits et pertes, le bilan, le flux de trésorerie, les mouvements des réserves), une analyse de –</p> <p>i. la performance des recettes et des dépenses par rapport au budget triennal (fonds affectés et non affectés) ;</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Girlguiding New Zealand	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> </table>	Pour	96	Contre	6	Abstention	1	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE
Pour	96											
Contre	6											
Abstention	1											

<p>ii. des mouvements des réserves avec les écarts par rapport au budget triennal (fonds affectés et non affectés) ;</p> <p>iii. des recettes et des dépenses pour chaque Région de l'AMGE et des mouvements des réserves régionales.</p> <p>c. Le rapport annuel comprendra un descriptif sur le personnel, défini en équivalents temps plein, différencié selon que le financement est affecté ou non affecté.</p> <p>d. Ce rapport commencera pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p> <p>e. En plus des rapports annuels susmentionnés, le Conseil mondial fournira aux Organisations membres des rapports sommaires trimestriels (pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et ensuite) sur les recettes et les dépenses et les mouvements des réserves après la réunion du Conseil mondial pertinente.</p> <p><i>Le texte original de la proposition de motion 20 était le suivant :</i> <i>Que le Conseil mondial fournisse aux Organisations membres un rapport semestriel au regard des résultats stratégiques et du budget triennal.</i></p> <p>a. <i>Le rapport doit inclure des informations détaillées sur les progrès réalisés par rapport aux résultats visés dans le plan stratégique.</i></p> <p>b. <i>Le rapport doit inclure un compte de résultat, un bilan et le mouvement des réserves. Le niveau de détail doit être similaire à celui fourni dans la section relative aux informations financières du budget du plan stratégique 2018 - 2020 approuvé lors de la Conférence mondiale en Inde en 2017.</i></p> <p>c. <i>Le rapport doit fournir des informations financières concernant les réserves/fonds régionaux.</i></p> <p>d. <i>Le rapport doit inclure une récapitulation des effectifs, y compris l'ensemble du personnel et les équivalents temps plein, ainsi que la manière dont ils sont financés (réserves générales ou affectées).</i></p> <p>e. <i>Le rapport pour les 12 mois clos au 31 décembre de chaque année doit être fourni aux Organisations membres avant le 31 mars de l'année suivante. Le rapport pour les 6 mois clos au 30 juin de chaque année est fourni aux Organisations membres avant le 30 septembre de la même année.</i></p> <p>f. <i>Ce rapport doit commencer pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.</i></p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>						
---	--	--	--	--	--	--

<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 21 <i>La Conférence mondiale approuve que la proposition de Motion 21 soit modifiée comme suit, remplaçant le texte original de la proposition de Motion 21 :</i></p> <p>La Conférence mondiale</p> <p>a. Reconnaît que la consolidation de la paix est un processus permanent de création de sociétés inclusives au sein desquelles les filles et les jeunes femmes peuvent s'épanouir, ce qui exige une attention et des efforts constants en tant qu'état d'esprit dans l'ensemble de notre Mouvement, étant interconnecté avec de nombreux problèmes auxquels les filles et les jeunes femmes sont confrontées aujourd'hui.</p> <p>b. Recommande à l'AMGE de garder la consolidation de la paix à l'esprit lors de l'élaboration d'outils et de matériels éducatifs, que nous réalisons en coopération avec des organisations partenaires ou de manière indépendante, afin de favoriser la mise en œuvre des parties pertinentes du Programme des Nations unies relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité aux niveaux local et national.</p> <p>c. Encourage le Conseil mondial à déployer des efforts continus pour positionner l'AMGE en tant que partie prenante dans la construction de la paix, et à contribuer activement aux processus internationaux pertinents concernant les jeunes, la paix et la sécurité.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Guides et Scouts de Suède	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour	93	AMENDEMENT ADOPTÉ
					Contre	9	
					Abstention	4	
<p>Proposition de Motion 21 (telle que modifiée) La Conférence mondiale</p> <p>a. Reconnaît que la consolidation de la paix est un processus permanent de création de sociétés inclusives au sein desquelles les filles et les jeunes femmes peuvent s'épanouir, ce qui exige une attention et des efforts constants en tant qu'état d'esprit dans l'ensemble de notre Mouvement, étant interconnecté avec de nombreux problèmes auxquels les filles et les jeunes femmes sont confrontées aujourd'hui.</p> <p>b. Recommande à l'AMGE de garder la consolidation de la paix à l'esprit lors de l'élaboration d'outils et de matériels</p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Guides et Scouts de Suède	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	Pour	91	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE
					Contre	10	
					Abstention	3	

<p>éducatifs, que nous réalisons en coopération avec des organisations partenaires ou de manière indépendante, afin de favoriser la mise en œuvre des parties pertinentes du Programme des Nations unies relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité aux niveaux local et national.</p> <p>c. Encourage le Conseil mondial à déployer des efforts continus pour positionner l'AMGE en tant que partie prenante dans la construction de la paix, et à contribuer activement aux processus internationaux pertinents concernant les jeunes, la paix et la sécurité.</p> <p><i>Le texte original de la proposition de motion 21 était le suivant :</i> La Conférence mondiale recommande à l'AMGE de :</p> <p>a. Déployer des efforts pour affirmer la position de l'AMGE en tant que partie prenante en matière de consolidation de la paix et contribuer activement aux processus internationaux pertinents concernant la jeunesse, la paix et la sécurité ;</p> <p>b. Examiner la possibilité de collaborer avec l'OMMS pour concevoir des directives pratiques sur la manière dont les OM peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme Jeunes, Paix et sécurité ; et</p> <p>c. En collaboration avec l'OMMS ou de manière indépendante, d'établir et diffuser ces lignes directrices.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>													
<p>Proposition d'Amendement à la Proposition de Motion 22 La Conférence mondiale approuve que la proposition de motion 22 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la proposition de motion 22 sont indiquées en rouge et barrées dans le texte suivant) :</p> <p>La Conférence mondiale recommande que l'AMGE révise ses développe des directives pour la communication, l'engagement et la consultation avec les Organisations membres dans le processus décisionnel de l'AMGE, en tenant compte de la spécificité majeure de l'AMGE en tant qu'organisation dirigée par ses membres, de l'impact des décisions sur les OM, de la transparence, de la diversité au sein de l'AMGE, d'une communication efficace, du respect du retour d'information, et en faisant régulièrement le point avec les Organisations membres, selon un calendrier convenu et pratique.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Éclaireuses de Taïwan, Guidisme et Scoutisme en Belgique	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>105</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>2</td> </tr> </table>	Pour	105	Contre	1	Abstention	2		AMENDEMENT ADOPTÉ
Pour	105												
Contre	1												
Abstention	2												

<p>Proposition de Motion 22 (telle que modifiée) La Conférence mondiale recommande que l'AMGE développe des directives pour la communication, l'engagement et la consultation avec les Organisations membres dans le processus décisionnel de l'AMGE, en tenant compte de la spécificité majeure de l'AMGE en tant qu'organisation dirigée par ses membres, de l'impact des décisions sur les OM, de la transparence, de la diversité au sein de l'AMGE, d'une communication efficace, du respect du retour d'information, et en faisant régulièrement le point avec les Organisations membres, selon un calendrier convenu et pratique.</p> <p><i>Le texte original de la proposition de motion 22 était le suivant :</i> La Conférence mondiale recommande que l'AMGE revise ses directives pour la communication, l'engagement et la consultation avec les Organisations membres dans le processus décisionnel de l'AMGE, en tenant compte de la spécificité majeure de l'AMGE en tant qu'organisation dirigée par ses membres, de l'impact des décisions sur les OM, de la transparence, de la diversité au sein de l'AMGE, d'une communication efficace, du respect du retour d'information, et en faisant régulièrement le point avec les Organisations membres, selon un calendrier convenu et pratique.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Éclaireuses de Taïwan, Guidisme et Scoutisme en Belgique	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>106</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>2</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>1</td></tr> </table>	Pour	106	Contre	2	Abstention	1	MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE
Pour	106											
Contre	2											
Abstention	1											
<p>Proposition de Motion 23 La Conférence mondiale décide que dans le cas d'une vacance au sein du Conseil mondial, l'AMGE doit déployer tous les efforts nécessaires pour pourvoir les postes vacants dans les cinq mois suivant l'annonce de la vacance.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Éclaireuses des États-Unis	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>92</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>12</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>4</td></tr> </table>	Pour	92	Contre	12	Abstention	4	MOTION ADOPTÉE
Pour	92											
Contre	12											
Abstention	4											
<p>Proposition de Motion 24 La Conférence mondiale charge le comité mondial de mettre en place un groupe de travail avec pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ les freins qui empêchent la participation en présence des organisations membres de l'AMGE aux conférences mondiales. Le groupe de travail pourra établir une liste de critères d'étude qui lui semblent pertinents. Cette liste devra au minimum et en particulier inclure les freins 	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Fédération du Scoutisme Français	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr><td>Pour</td><td>95</td></tr> <tr><td>Contre</td><td>10</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>2</td></tr> </table>	Pour	95	Contre	10	Abstention	2	MOTION ADOPTÉE
Pour	95											
Contre	10											
Abstention	2											

<p>d'ordre financier, tout en incluant les autres freins connus ou inconnus à ce stade : politiques, ressources bénévoles limitées, etc ;</p> <ul style="list-style-type: none"> o les difficultés pour les OMs à participer sous d'autres formats (numérique, hybride) que la participation physique de tous les membres de leur délégation à une conférence mondiale en présentiel ; o les freins à l'organisation des conférences mondiales sous d'autres formats que la réunion en présentiel de tous les membres des délégations; o les avantages que représentent les différents formats de conférence pour les Organisations Membres, pour l'AMGE et pour le mouvement mondial des guides et éclareuses ; <ul style="list-style-type: none"> • Enrichir notre réflexion des apprentissages et des expériences des OMs, des comités régionaux de l'AMGE, du comité mondial, et de toute personne extérieure à l'AMGE qui leur semblera utile d'interroger. • Élaborer des propositions concrètes pour dépasser les freins à la participation des OM aux conférences mondiales. • Présenter les conclusions de l'étude et les propositions pour garantir la participation effective des OMs aux conférences mondiales dans un rapport d'étude soumis aux organisations membres de l'AMGE au moins quatre mois avant la prochaine conférence mondiale. <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>													
<p>Proposition de Motion 25 La Conférence mondiale encourage la tenue d'événements virtuels officiels organisés par l'AMGE avant la Conférence mondiale afin de faire connaissance avec les candidates à l'élection du Conseil mondial et de leur donner suffisamment de temps et d'espace pour se présenter.</p> <p><i>Voté le vendredi 30 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 3c: Propositions de Motions et Propositions d'Amendements	Fédération Libanaise des Éclareuses et des Guides	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>84</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>18</td> </tr> </table>	Pour	84	Contre	5	Abstention	18		MOTION ADOPTÉE
Pour	84												
Contre	5												
Abstention	18												

<p>Élection du Conseil Mondial La Conférence mondiale ratifie l'élection des six candidats suivants en tant que membres du Conseil mondial de l'AMGE (par ordre alphabétique de nom de famille) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jess Bond • Fiona Bradley • Chamathya Fernando • Candela Gonzalez • Debra Nakatomi • Christiane Rouhana <p>Et les personnes approuvées suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Antonia Yip 2. Ana Gabriela Bonilla Rubi <p><i>Voté le mercredi 28 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 4: Livret pour les élections du Conseil mondial 2021	n/a	Membres Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td>106</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>3</td> </tr> </table>	Pour	106	Contre	0	Abstention	3	MOTION ADOPTÉE
Pour	106											
Contre	0											
Abstention	3											
<p>Offres de candidature pour l'accueil de la 38e Conférence mondiale La Conférence mondiale choisit l'hôte de la 38e Conférence mondiale de l'AMGE qui se tiendra en 2023.</p> <p><i>Voté le samedi 31 juillet 2021 par vote électronique</i></p>	Document 5: Offres de candidature pour l'accueil de la 38e Conférence mondiale	n/a	Membres Associés et Titulaires	Majorité simple des votes exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Chypre</td> </tr> <tr> <td>Malaisie</td> </tr> <tr> <td>Oman</td> </tr> <tr> <td>Etats-Unis</td> </tr> </table>	Chypre	Malaisie	Oman	Etats-Unis	Chypre choisie pour accueillir la 38e Conférence mondiale		
Chypre												
Malaisie												
Oman												
Etats-Unis												



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES



Marcher ensemble, marcher loin.

37ème CONFÉRENCE MONDIALE 2021